



Partie intégrante du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain (SDIS), le centre de première intervention communal de Mézériat, sous le commandement de l'adjudant chef Thierry DESMARIS, compte un effectif de 24 sapeurs-pompiers volontaires, dont un pompier professionnel, un pompier volontaire vétérinaire au S.S.S.M. de l'Ain, 4 femmes et 2 sapeurs en double engagement. Tous sont bien sûr bénévoles.

Installée dans une caserne construite en septembre 2006, la Compagnie couvre une centaine d'interventions à l'année et possède à ce jour 2 engins opérationnels avec du matériel adapté à chaque type de mission.

Le premier est un V.P.I. (Véhicule de Première Intervention) permettant de répondre aux appels relatifs aux secours à personnes, aux protections des biens et de l'environnement (destruction de nids d'hyménoptères, capture d'animaux, sécurité et balisage sur le domaine public, inondations, protection des biens, tronçonnage...)

Le second est un F.P.T.L. (Fourgon Pompe Tonne Léger), doté entre autre d'A.R.I. (Appareils Respiratoires Isolants) et est destiné à la protection et la lutte contre tous les types d'incendies.



### **Chacun(e) peut devenir Pompier**

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au Chef de Corps (06.72.79.12.20) ou à tout autre membre de la Compagnie et faire parvenir un C.V. et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

M. le Chef de Corps  
Centre de Première Intervention Non Intégré de Mézériat

112 Impasse de la brasserie  
01660 Mézériat

ou par mail à l'adresse suivante : [cpini.centre@mezeriat.fr](mailto:cpini.centre@mezeriat.fr)

### **Les Conditions d'Engagement sont les suivantes**

- Avoir 16 ans révolus ou 55 ans au plus
- Etre de nationalité française ou ressortissant(e) de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civiques et se trouver en position régulière

au regard des dispositions du code du service national

- Etre déclaré(e) apte lors de la visite médicale
- Etre disponible, dévoué(e), rigoureux(se), sérieux(se)...le tout dans la joie et la bonne humeur
- Avoir l'esprit de collectivité, faire preuve de discipline, obéissance, réserve et discrétion, et respecter les règlements en vigueur

### Conseil Pratique

Pour toutes les interventions d'hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons...) sans notion d'urgence, contactez directement un membre de l'équipe de pompiers de Mézériat (en priorité le binôme se présentant pour la remise des calendriers). Toutefois, en cas de doute ou d'urgence faire le 18 ou le 112, disponibles depuis tous les téléphones.

**Rappel : les numéros d'urgence** sont :

**18** = Numéro national pour **tous les secours à caractère d'urgence** (incendie, secours à personnes, opérations diverses, accidents sur la voie publique ou tout autre sinistre ou catastrophe...)

**15** = Numéro national pour **les urgences médicales**.

**17** = Numéro national pour **les urgences de l'ordre public**.

**112** = Numéro international pour **accéder à tous les services de l'urgence** (15, 17,18) dans tous les pays membres de l'union européenne.



**Que faire, que dire si vous devez donner l'alerte ?**

Un moyen mémotechnique : «**TELNANAR** »

**T**éléphoner au 112 ou 18

**É**metteur : donner le numéro du poste téléphonique

**L**ieu de l'accident

**N**om de la personne qui appelle

**A**ccident de .... (personne, voiture, feu, animaux, inondation, ...)

**N**ombre de victimes ou personnes impliquées dans l'accident, le sinistre, ....

**A**ctions menées par des secouristes, tierces personnes déjà sur place

**R**emarques sur divers dangers potentiels, problèmes, ...